



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU VENDREDI 02 AVRIL 2010**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire
Messieurs G. DUPUIS, J. HACQUARD, D. HOUSSAYE,
Messieurs J-M LAROCHE, F. VIEUX,
Messieurs A. DULONDEL, E. WENGLER, M. AGUEZZAILOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Madame C. COLIN qui avait donné procuration à Monsieur L. MANIFEL
Monsieur D. MICHEL qui avait donné procuration à Monsieur B. HURAY

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 15 Mars 2010.

Nombre de Conseillers : 21
En exercice : 21
Votants : 21

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2010 :

Le compte-rendu de la séance du 11 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion de la Commune et du lotissement Saint Crespin :

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et demande à Monsieur VIEUX de présenter les comptes administratifs de la commune et du lotissement Saint Crespin.

a) Vote des Comptes Administratifs et de Gestion de la Commune

Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal un tableau retraçant le cumul des exercices antérieurs et les grandes masses des prévisions et réalisations budgétaires de l'exercice 2009 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	4.051.128,00 Euros
	Réalisé	3.039.177,25 Euros
Recettes	Prévu	4.051.128,00 Euros
	Réalisé	3.486.680,56 Euros

Soit un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2009 de **447.503,31 Euros**.

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	4.133.885,00 Euros
	Réalisé	1.297.191,22 Euros
Recettes	Prévu	4.133.885,00 Euros
	Réalisé	1.250.110,11 Euros

Soit un déficit d'investissement de **47.081,01 Euros**.

Résultat de clôture au 31 Décembre 2009 :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2009	447.503,31 Euros
Résultat antérieur reporté 2008	564.674,00 Euros
Total fonctionnement (A)	1.012.177,31 Euros

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice 2009	- 47.081,11 Euros
Résultat antérieur reporté 2008	- 54.869,76 Euros
Total investissement (B)	- 101.950,87 Euros

Résultat de clôture des 2 sections (C) = (A+B) 910.226,44 Euros

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement 2008	2.503.200,00 Euros
Recettes d'investissement 2008	2.540.490,00 Euros
Total des restes à réaliser	+ 37.290,00 Euros

Net disponible

910.226,44 Euros + 37.290,00 Euros = 947.516.44 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2009 tel que présenté.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion de la commune de l'exercice 2009, établi par le Trésorier de Charleval, présente les mêmes écritures, résultats que le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au Compte de Gestion 2009 de la commune.

Affectation des résultats

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2009 A	1.012.177,31 Euros
Résultat de clôture de la section d'investissement 2009 B	- 101.950,87 Euros

Reste à réaliser

Section d'investissement	+ 37.290,00 Euros
Total Section d'investissement	- 64.660,87 Euros
Virement au compte 1068	+ 64.661,00 Euros
Report en fonctionnement R002 (1.012.177,31 Euros – 64.661 Euros) =	947.516,31 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'affectation du résultat tel que présenté.

Puis, Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal d'une part, que les charges et produits sont sensiblement identiques depuis deux ans, d'autre part, que selon l'étude effectuée, la capacité d'autofinancement est régulière depuis quatre ans. Il indique que l'autofinancement doit au moins couvrir le remboursement du capital des emprunts.

b) Vote des Comptes Administratifs 2009 et de Gestion du lotissement Saint Crespin

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du lotissement Saint Crespin comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1.252.742,44 Euros
Recettes	1.150.387,70 Euros
Soit un déficit de fonctionnement de	102.354,74 Euros

Section d'investissement

Dépenses	1.002.164,68 Euros
Recettes	989.676,87 Euros
Soit un déficit d'investissement de	12.487.81 Euros

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que la situation comptable du lotissement Saint Crespin ne reflète pas une image réelle de la situation puisqu'il subsiste l'encaissement de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au Compte Administratif du lotissement Saint Crespin tel que présenté.

Ainsi que pour la commune, Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le Compte de Gestion du lotissement Saint Crespin est identique au Compte Administratif et propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour approuver le Compte de Gestion du lotissement Saint Crespin établi par le Trésorier de Charleval.

III) Vote des Budgets Primitifs 2010 de la commune et du lotissement Saint Crespin :

a) Vote du Budget Primitif de la commune :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2010, pour la troisième année consécutive.

Il propose comme suit les taux d'imposition de 2010 :

	<u>Taux</u>
Taxe d'habitation	10,93
Taxe financière (bâti)	32,00
Taxe financière (non bâti)	60,49

Concernant la taxe professionnelle, il rappelle que celle-ci a été supprimée cette année et que l'Etat versera une somme de 581.990 Euros en compensation. Cette somme équivaut au montant perçu au titre de la taxe professionnelle en 2009 soit 581.900 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ arrête les taux d'imposition pour 2010 comme suit :

Taxe d'habitation	10,93 %
Taxe foncière (bâti)	32,00 %
Taxe foncière (non bâti)	60,49 %

⇒ donne son accord pour la proposition de compensation de la taxe professionnelle chiffrée à 581.990 Euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'année 2010 constitue une année exceptionnelle au niveau des recettes, compte tenu de la vente en fin d'année 2009, du terrain du lotissement La Grande Ruelle, de l'encaissement d'un don de 74.000 Euros, du produit de la TVA de 2009 chiffré à 150.446 Euros.

Considérant cette situation, il demande que le Conseil Municipal provisionne pour les futurs grands projets.

Il rappelle que le choix du Conseil Municipal pour le dispositif fiscal du Pass Foncier affecte la Section de Fonctionnement en raison du versement de subvention aux futurs acquéreurs.

Il indique que le projet du Budget Primitif 2010 a été réalisé collectivement, que la Commission Finances a pris en compte les demandes de toutes les commissions communales.

Puis, il donne connaissance au Conseil Municipal de dépenses nouvelles de certaines commissions retenues par la Commission Finances qui affectent la Section de Fonctionnement.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal les grosses lignes des sections de fonctionnement et d'investissement du projet de budget 2010 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	3.906.566,00 Euros
Recettes	3.906.566,00 Euros

Section d'investissement

Dépenses	4.056.836,00 Euros
Recettes	4.056.836,00 Euros

Puis, Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les programmes d'investissement proposés par la Commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de Budget Primitif de la commune tel que présenté.

b) Vote du Budget Primitif du lotissement Saint Crespin :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2010 du lotissement Saint Crespin comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	240.000,00 Euros
Recettes	240.000,00 Euros

Section d'investissement

Dépenses	79.763,00 Euros
Recettes	79.763,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de Budget Primitif du lotissement Saint Crespin tel que présenté.

IV) Autorisation de travaux par le S.I.E.G.E. : aménagement du Marais et du Chemin du Marais.

Aménagement du Marais :

a) Effacement du réseau de distribution électrique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser, dans le cadre de l'aménagement du Marais, des travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique, Rue Neuve estimés à 34.000 Euros TTC.

Il indique que la participation financière (P) de la commune s'élève à 60 % du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$P = 28.428,09 \text{ Euros HT} \times 60 \% = 17.056,86 \text{ Euros}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,
- d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

b) effacement du réseau aérien téléphonique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement en souterrain des réseaux électriques, au lieu-dit Rue Neuve, estimés à 3.000,00 Euros TTC.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical du S.I.E.G.E. soit 60 % du coût réel H.T. des travaux au comptant, et est estimée à :

$P = 2.508,36 \text{ Euros HT} \times 60 \% = 1.505,02 \text{ Euros}$

La TVA à rembourser au S.I.E.G.E. s'élèvera à 491,64 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,
- de s'engager à rembourser au S.I.E.G.E. après réception des travaux, la TVA que celui-ci aura avancée,
- d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes.

c) Travaux d'éclairage public :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Marais, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public, rue Neuve estimés à 15.000 Euros TTC.

La participation financière (P) de la commune qui s'élève à 80 % du coût réel H.T. des travaux est estimée à :

$$P = 12.541,81 \text{ Euros HT} \times 80 \% = 10.033,44 \text{ Euros}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,
- d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415

Chemin du Marais :

a) Enfouissement du réseau de distribution électrique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique, Chemin du Marais, estimés à 34.000 Euros TTC.

Il indique que la participation financière (P) de la commune s'élève à 60 % du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 28.428,09 \text{ Euros HT} \times 60 \% = 17.056,86 \text{ Euros}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,
- d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

b) Enfouissement du réseau aérien téléphonique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement en souterrain des réseaux électriques, lieu-dit Chemin du Marais, estimés à 8.000,00 Euros TTC.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 60 % du coût réel H.T. des travaux au comptant, et est estimée à :

$$P = 6.688,96 \text{ Euros HT} \times 60 \% = 4.013,38 \text{ Euros}$$

La TVA à rembourser au S.I.E.G.E. s'élève à 1.311 ,04 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,
- de s'engager à rembourser au S.I.E.G.E. après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée,
- d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes.

c) Travaux d'éclairage public :

Dans le cadre de l'aménagement du Chemin du Marais, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public, Chemin du Marais, estimés à 18.000 Euros TTC.

La participation financière (P) de la commune qui s'élève à 80 % du coût réel H.T. des travaux est estimée à :

$$P = 15.050,17 \text{ Euros HT} \times 80 \% = 12.040,13 \text{ Euros}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,
- d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

V) Questions diverses :

a) Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général qui sollicite la commune de Romilly sur Andelle pour aider les familles ou personnes confrontées à des difficultés particulières à accéder à un logement décent, à s'y maintenir et à y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique, ceci en participant au Fonds de Solidarité Habitat.

Monsieur le Maire indique que la contribution pour l'exercice 2010 s'élève à 0,40 Euro par habitant, soit un montant total de 1.075,60 Euros pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour participer au F.S.H.,
- charge Monsieur le Maire de mandater la somme de 1.075,60 Euros au Conseil Général.

b) Durée pour les amortissements sur les fonds de concours, subvention du S.I.E.G.E. et du Syndicat de Voirie :

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que l'amortissement pratiqué au niveau de la commune est indolore pour le budget mais que cette opération affecte la section de fonctionnement au niveau des dépenses.

Il indique que l'amortissement pratiqué à ce jour pour les fonds de concours, subventions du S.I.E.G.E. et du Syndicat de Voirie s'étalait jusqu'à maintenant sur cinq ans et il propose de l'allonger sur une durée de quinze ans, ce qui correspond plus à la réalité économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'étaler, à compter de l'année 2010, l'amortissement des fonds de concours, subventions du S.I.E.G.E. et du Syndicat de Voirie sur 15 ans.

c) Extension de la déchetterie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses décisions du 16 Octobre 2008 et du 21 Septembre 2009 concernant la mise à disposition du SY.G.O.M. de deux portions de terrain d'environ 500 m² chacune. Il présente au Conseil Municipal, à l'appui d'un plan, ces deux mises à disposition et informe le Conseil Municipal que le SY.G.O.M., dans le cadre de son projet de réhabilitation de la déchetterie, sollicite une portion de terrain supplémentaire de 1.000 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que s'il donne son accord pour cette cession, il restera environ 500 m² de la parcelle cadastrée section AE 202.

Il propose au Conseil Municipal de mettre à la disposition du SY.G.O.M. les portions de terrain de 1.000 m² et 500 m² restantes de la parcelle AE 202 à la condition que les 500 m² soient entretenus par le SY.G.O.M.

Monsieur AGUEZZAILOU rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué la question sur un projet de stationnement pour camping-car sur la partie restante de cette parcelle.

Il est fait part que si cette portion de terrain devait servir d'aire de stationnement, elle présenterait un danger au niveau de la sécurité pour les utilisateurs. Cette portion de terrain se trouve au niveau du passage de la voie ferrée, dans un virage.

Madame DAVID s'interroge sur le projet de réhabilitation de la déchetterie puisque lors de la présentation par le Président du SY.G.O.M. dudit projet, celui-ci n'était pas aussi étendu.

Madame VANDER CRUSSEN souhaite que ce terrain puisse servir à un lieu de halte aux oiseaux.

Monsieur AGUEZZAILOU déplore que cette mise à disposition se fasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix pour et une voix contre, décide de mettre à la disposition du SY.G.O.M. respectivement 1.000 m² supplémentaires de la parcelle cadastrée section AE 202 nécessaires au projet de réhabilitation de la déchetterie, cession strictement liée à la mise à disposition des 500 m² restants de la parcelle qui devront être entretenus par le SY.G.O.M.

Pendant les travaux, la population de Romilly sur Andelle aura accès aux déchetteries de Muids et d'Alizay.

d) MJC A.L.E.R. : convention financière.

Considérant que la subvention versée à la MJC A.L.E.R. est supérieure à 150.000 Euros, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention financière avec cette association.

Il donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention financière avec la MJC A.L.E.R., laquelle est acceptée à l'unanimité telle que présentée.

Madame VANDER CRUYSSSEN trouve cette convention satisfaisante mais souhaite, s'il y a reconduction de convention, que la commune demande un engagement plus important de l'association, qu'il y ait plus de critères d'établissement.

Plusieurs conseillers étant favorables pour faire évoluer cette convention, Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de conseillers se réunisse pour l'établissement de cette convention pour 2011.

e) Ecole élémentaire 8^{ème} classe :

Monsieur CHIAPELLO donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de l'Inspection Académique portant sur l'ouverture d'une 8^{ème} classe élémentaire. Il indique qu'actuellement la directrice a recensé pour la prochaine rentrée scolaire 209 inscriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture d'une 8^{ème} classe élémentaire.

VI) Communications et informations :

a) Cession de terrain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame VANDER CRUYSSSEN ont donné leur accord pour la cession à l'Euro symbolique de terrains cadastrés sections AE 246 et 247, Avenue de la Gare et qu'ils prennent en charge les frais d'inscription hypothécaires pour un prix maximum de cinquante euros.

b) R.P.F.C. – Emploi tremplin :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'évolution du poste de l'emploi tremplin. Le G.I.F.A. fait des propositions claires afin de pérenniser cet emploi.

c) Stage de remise à niveau pendant les congés de printemps 2010 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des stages de remise à niveau pour les enfants de l'école élémentaire se dérouleront du 12 au 16 Avril 2010.

d) Ecole élémentaire Louise MICHEL :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de travaux supplémentaires à l'école élémentaire Louise MICHEL. Il indique qu'une pompe de relevage non prévue est nécessaire pour le refoulement des eaux usées.

e) Zone du Marais :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport officiel de l'INRAP qui ne prescrit pas de contraintes archéologiques dans la zone du Marais.

f) FRPA La Potière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Eure Habitat participera davantage sur ses fonds propres pour les travaux de réhabilitation en cours au FRPA La Potière.

g) Inauguration de la boucle Edmond et Caliste :

Monsieur le Maire adresse ses félicitations et remerciements à Madame VANDER CRUYSSSEN et Monsieur AGUEZZAÏLOU pour la mise en place de la boucle Edmond et Caliste et son inauguration qui a rencontré un vif succès.

h) Association des Maires du Canton :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Guy LAFFITE, Président de l'association des Maires du Canton de Fleury sur Andelle qui a décidé de participer à hauteur de 1.000 Euros en faveur de la commune de Vandrimare qui organise le transport des bénéficiaires des Restos du Cœur.

i) S.I.B.A (Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle) :

La participation financière au S.I.B.A. pour l'exercice 2010 s'élève à la somme de 23.591,35 Euros.

j) Divers :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements adressés par l'UNC, RAS, les Restos du Cœur, La Passerelle pour le versement de la subvention 2010.

Monsieur le Maire relève le caractère sportif de la commune de Romilly sur Andelle en raison du passage du Tour de Normandie, de l'organisation par l'Entente Cycliste de Oissel d'une randonnée qui transitera par Romilly sur Andelle, de l'organisation avec départ à la mairie le Samedi 26 Juin prochain du chrono Jacques ANQUETIL et de la participation de la commune à la Journée Bicyclette le 20 Juin.

VII) Tour de table :

Madame DAVID invite les conseillers à participer le 25 Avril prochain au Salon du Livre qui accueillera quarante intervenants auteurs, une exposition variée, une animation par les enfants des écoles et du collège l'après-midi.

Madame DELABRIERE fait part du bon avancement de l'organisation de la Fête de la Peinture et des Pinceaux de l'Andelle.

Monsieur WENGLER fait part au Conseil Municipal du bon déroulement du repas à thème sur l'Afrique, que le prochain repas à thème début Juin portera sur la Dolce Vita.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

- de l'implantation dans la commune d'une SARL Sono Services dont le siège se trouve 36 rue de la Planquette et qui propose la location / vente pour entreprises, particuliers, collectivités du matériel audio-visuel et pyrotechnique,

- de la mise en vente par la Communauté de Communes de 4.000 m² à raison de 6 Euros le m² pour artisans et PME dans la zone d'activités des Hautes Rives.

Puis, il invite les conseillers municipaux à lui transmettre pour le 28 Avril prochain au plus tard, les articles à faire paraître dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations suivantes :

- le 03 Avril : Loto du RPFC,

- le 16 Avril : Don du sang place Edmond,

- le 17 Avril : Foulées Nocturnes organisées par les Mille-Pattes,

- le 25 Avril : Salon du Livre salle Louis ARAGON,

- le 1^{er} Mai : Repas des Anciens,

- le 08 Mai : Célébration de l'Armistice du 8 Mai 1945 avec l'organisation d'une exposition au C.A.R.R.E.

- le 09 Mai : Foire à Tout organisée par l'Amicale du Personnel,

- le 09 Mai : Compétition de trial à la carrière de Romilly sur Andelle.

Monsieur KUHN informe le Conseil Municipal que les services techniques du fait des congés, se trouvent en effectif réduit, qu'il subsiste deux à trois élagages à effectuer, que les travaux de tonte ont démarré, que les travaux de réfection de la bibliothèque sont terminés. Il indique que les travaux du

parvis de l'église sont bientôt finis, et que l'aménagement du terrain dans le virage rue de la Libération face aux établissements Energie 27 sera terminé aux beaux jours.

Madame DAVID remercie toutes les parties intervenantes dans la réfection, rénovation de la bibliothèque.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal :

- que la Commission Vie Sociale a bien travaillé,
- que le choix du traiteur et du menu pour le 1^{er} Mai ont été arrêtés,
- que la rencontre avec les habitants de la Moineaudière avec Eure Habitat le 31 Mars s'est bien déroulée et était très enrichissante.

Il remercie Messieurs KUHN et DELACOUR pour leur participation aux réunions de chantier du FRPA La Potière.

Monsieur HACQUARD fait part au Conseil Municipal qu'il va essayer d'obtenir un reportage de France 3 pour le 26 Juin lors du chrono Jacques ANQUETIL.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera organisée le 3 Mai prochain dans la salle du Conseil Municipal afin de présenter le projet de la nouvelle station d'épuration aux riverains dudit projet.

Monsieur AGUEZAILLOU se dit très content du bon déroulement de l'inauguration de la boucle Edmond et Caliste. Il fait part au Conseil Municipal qu'actuellement les terrains sont gorgés d'eau et que les bassins de rétention permettent de réduire le risque d'inondation.

A ce propos, Madame VANDER CRUYSSSEN ajoute que Monsieur GOUJON du S.I.B.A. se tient toujours à la disposition de la commune pour donner des conseils. Elle manifeste le bonheur qu'elle a éprouvé dans l'organisation et le déroulement de l'inauguration de la boucle Edmond et Caliste.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET